

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le mercredi 3 juillet

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni à la Maison du Développement Intercommunal, ville de SAINT JEAN DE MONTS en séance publique sous la présidence de Madame Véronique LAUNAY.

Étaient présents : LAUNAY Véronique – BERNABEN Marie – CHARRIER Miguel - JOLIVET Grégory - LEPLU Christian – LEROY Bruno – MATHIAS Yves - MILCENDEAU Gérard - PONTREAU Nadine - ROUSSEAU Alain – BERTRAND Virginie – ROUILLE Jean Michel - GUILBAUD Louis Marie – GUILLET Anne Douceline - THOUZEAU Jacqueline – CHOUIN Jean François – DENIS Pascal - ROLLAND Bénédicte - GODEFROY Rosiane - CHAUVIN Yannick - BERNARD Béatrice – AURY Martine - GRONDIN Raoul - LAMBERT Dominique - LAIDIN Daniel.

Avaient donné procuration : BURGAUD Laure à LEROY Bruno - VRIGNAUD Céline à BERTRAND Virginie- RIVIERE Amélie à LEPLU Christian.

Étaient absents : RELET Jean Marc – CHAIGNEAU GAUCH Joëlle – GIRARD Martine - ROUXEL Myriam.

Secrétaire de séance : CHARRIER Miguel.

OBJET :
**Approbation du Plan
Local de Prévention des
Déchets Ménagers et
Assimilés**

Mme La Présidente rappelle que la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite loi AGEC) impose aux Communauté de Communes, l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés.

Ce plan consiste à mettre en œuvre un diagnostic de territoire et un programme d'actions visant à atteindre les objectifs réglementaires en réduisant à la source le gisement de déchets.

Mme La Présidente précise que ce plan, élaboré pour 6 ans et validé lors des Commissions Environnement, a fait l'objet d'une consultation publique du 14 mars au 5 avril.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1°) **VALIDE** le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

2°) **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce plan.

3°) **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget principal de la Collectivité.

Fait et délibéré à la Maison du Développement Intercommunal à Saint Jean de Monts, les jour, mois et an susdits, et ont après lecture, signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
A SAINT-JEAN-DE-MONTS, LE 04/07/2024



LA PRESIDENTE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE SECRETAIRE DE SEANCE